

Honoraires

Demande de rectification dans nos bureaux :

1. Vous prenez rendez-vous (maximum 30 min.) par appel téléphonique ou à l'aide du lien suivant : [fixer rendez-vous](#)
2. Vous venez avec la copie de vos documents le jour du rendez-vous (sauf la demande de rectification **au format original**)
3. Nous vous remettons notre rapport d'analyse avec le résultat
4. Vous payez nos honoraires sur place le jour du rendez-vous

Célibataire

CHF 80.-



+ CHF 20.- avec enfant

Marié(e)

CHF 100.-



+ CHF 20.- avec enfant

- + CHF 5.- frais d'impression (si nous devons faire des copies de vos documents)
- + CHF 15.- dépôt de la rectification via votre compte e-démarches avant le **31 mars**
- + CHF 50.- élection de domicile auprès de GVA Conseils SA

N.B. : Chaque conseiller se réserve le droit de modifier en tout temps le montant des honoraires selon le temps consacré aux prestations.

**tous nos prix sont affichés en hors taxes*

Demande de rectification via e-mail :

1. Vous nous faites parvenir vos documents en un seul fichier PDF
2. Nous analysons votre dossier afin de vérifier si le dossier peut se traiter à distance
3. Nous vous transmettons nos références bancaires afin que vous puissiez procéder au paiement
4. A la réception du paiement, nous vous envoyons par e-mail une copie de notre analyse, sous 5 jours ouvrables, et vous proposons un entretien téléphonique avec un fiscaliste afin de de vous expliquer le rapport si besoin (maximum 10 minutes)

Honoraires à payer par virement bancaire **avant** l'établissement de la demande de rectification

Célibataire

CHF 90.-



+ CHF 20.- avec enfant

Marié(e)

CHF 110.-



+ CHF 20.- avec enfant

- + CHF 15.- dépôt de la rectification via votre compte e-démarches avant le **31 mars**
- + CHF 50.- élection de domicile auprès de GVA Conseils SA

N.B. : Chaque conseiller se réserve le droit de modifier en tout temps le montant des honoraires selon le temps consacré aux prestations.

**tous nos prix sont affichés en hors taxes*

LISTE DES DOCUMENTS POUR LA RECTIFICATION DE L'IMPÔT À LA SOURCE À GENÈVE

Vous trouverez, ci-dessous, la liste qui vous permettra de réunir tous les documents adéquats pour que nous puissions établir votre demande de rectification de l'impôt à la source :

Le jour du rendez-vous, nous vous invitons à vous présenter avec les copies des documents en question, hormis la demande de rectification « DRIS/TOU » qui doit être originale.

Liste pour les célibataires et/ou pacsés en France :

- **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification « DRIS/TOU » (**document original**, pas de photocopie !)
- Certificat de salaire
- Attestation quittance

Si vous avez des enfants à charge :

- Livret de famille
- Revenus bruts mondiaux de l'autre parent (si vous faites ménage commun avec lui ou en cas de garde alternée)
- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues
- Enfant à charge dès l'âge de 25 ans et en formation : Certificat de scolarité pour la période/justificatifs des revenus bruts annuels de l'enfant (en Suisse ou à l'étranger) ou, le cas échéant, une déclaration de non activité lucrative

Liste pour les mariés :

- **Identifiants e-démarches** (si vous avez un compte sur la plateforme de l'AFC)
 - ou demande de rectification « DRIS/TOU » (**document original**, pas de photocopie !)
- Certificats de salaire
- Attestations quittance
- Livret de famille

Si l'un des deux travaille ailleurs qu'à Genève : (par ex. France ou canton de Vaud)

- Revenus annuels bruts mondiaux (par exemple certificat de salaire en Suisse ou fiche de paie du mois de décembre en France, autres revenus, etc.)

Si vous avez des enfants à charge :

- Attestation ou justificatif des allocations familiales reçues
- Enfant à charge dès l'âge de 25 ans et en formation : Certificat de scolarité pour la période/justificatifs des revenus bruts annuels de l'enfant (en Suisse ou à l'étranger) ou, le cas échéant, une déclaration de non activité lucrative

Pour faire suite à un entretien avec les responsables de l'Impôt à la Source, nous vous informons que les demandes déposées via la plateforme e-démarches sont traitées en priorité. Cela vous permet également d'avoir accès à tous vos documents de manière sécurisée et rapide.

GVA Conseils SA vous recommande d'ouvrir un compte gratuit sur :

<https://www.ge.ch/inscription-aux-e-demarches>